



INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

10th INTERNATIONAL LISBON CONFERENCE

L'EUROPE DEVANT LE NATIONALISME RADICAL

Lisbonne, 17 - 19 Novembre 1993

**LE RENOUVEAU NATIONALISTE EN EUROPE COMMUNAUTAIRE ET SES
IMPLICATIONS DANS LES RELATIONS INTER-ETATIQUES**

Anne-Marie Le Gloannec

Chargée de Recherche. Centre d'Études et de Recherches Internationales

Toute réflexion sur un renouveau du nationalisme dans l'Europe communautaire appelle une triple interrogation:

– premièrement le nationalisme a de nombreux visages, instrument d'une modernisation, éclairée, autoritaire ou totalitaire ou encore repli frileux sur la tradition, ouverture ou fermeture. De même les concepts corollaires d'intérêts nationaux, d'identité nationale ou de renationalisation des politiques peuvent recouvrir toute une gamme idéologique et politique. La définition de ce qu'on appelle identité nationale et la défense d'intérêts dits nationaux peuvent s'inscrire dans un contexte d'ouverture – ouverture des sociétés les unes aux autres et coopération entre Etats et gouvernements – mais aussi s'accompagner d'un rejet de l'autre, citoyen ou Etat, marqué par l'essor de la xénophobie et le démantèlement ou l'absence de structures de coopération internationale. A cet égard, le concept le plus pertinent pour juger de la légitimité d'intérêts dits nationaux et de la défense d'une identité nationale est bien celui de l'ouverture ou de la fermeture à d'autres identités et à d'autres intérêts. A l'évidence, l'Europe communautaire des années quatre-vingt-dix n'est pas l'Europe abaissée des années trente. N'assiste-t-on pas pour autant à des frémissements nationalistes? Mais de quoi justement parle-t-on? De la xénophobie, parfois violente et criminelle, des sociétés, cependant prêtes à s'émouvoir au vu et au su des atrocités commises en Bosnie-Herzégovine, voire à accueillir des réfugiés? Des pannes diplomatiques – de l'impuissance de la Communauté en ex-Yougoslavie aux hoquets du Système monétaire européen – alors que celles-ci n'ont suscité ni dévaluations compétitives ni véritable reconstitution de sphères d'influence dans les Balkans?

– Cela entraîne une seconde question: si nationalisme il y a, peut-on parler de renouveau – et renouveau par rapport à quoi? La division de l'Europe n'a jamais empêché la défense d'intérêts nationaux – on en voudra pour preuve la politique gaulliste et le départ de la France de l'organisation militaire intégrée ou encore l'Ostpolitik ouest-allemande qui, selon une formule célèbre, donna à la République fédérale deux jambes pour marcher. Quant à la xénophobie, elle n'est pas, hélas, propre à notre fin de siècle. Y a-t-il donc renouveau – et de quoi – ou y a-t-il quelque chose de spécifique à ce qu'on appellera pour l'instant 'renouveau du nationalisme' et qui fait que cette Europe communautaire n'est fort heureusement pas l'Europe des années trente mais peut-être pas non plus l'Europe irénique dont rêvaient les pères de Maastricht? Et encore quelle réalité recouvre le terme de renationalisation, utilisé fréquemment depuis 1989 pour qualifier les politiques de défense ou les politiques monétaires des pays occidentaux? Cette renationalisation est toute limitée, par rapport aux politiques des années vingt et trente: s'agissant de l'ex-Yougoslavie par exemple,

les membres de la Communauté se sont plus facilement entendus à contenir les divergences entre partenaires européens qu'à définir une politique constructive à l'égard de la fédération en décomposition.

– Troisième interrogation enfin, peut-on parler de 'renouveau nationaliste' en Europe occidentale sans évoquer ce qui fut naguère l'autre Europe? Cette autre Europe n'aspire-t-elle pas, pour l'essentiel, à faire partie de l'Europe? – de l'Europe occidentale s'entend, Europe productive et marchande, Europe de droit – sous peine de s'appauvrir ou pire de se déchirer et d'expédier dans cette Europe communautaire immigrants économiques et réfugiés fuyant les nouvelles guerres moyen-âgeuses? Mais ceux-ci justement ne suscitent-ils un repli frileux de la part de ceux censés les accueillir? Y a-t-il donc interactions entre nationalismes à l'Est et nationalismes à l'Ouest et sous quelles formes – contagion ou contre-exemple?

I Opinions publiques et partis politiques:

Dans l'Europe du chômage dont on attribue la responsabilité aux "autres" – en France à la compétition de pays à salaires moins élevés et en République fédérale aux coûts de la réunification –, les frontières ont tendance à se fermer, frontières tangibles ou frontières symboliques. On se ferme aux autres de façon marginale et violente, dans les banlieues françaises et britanniques, dans les villes allemandes et italiennes, manifestations brutales de skinheads et même explosions ponctuelles de violences meurtrières à l'encontre des Indiens, des Noirs et des Arabes, des Turcs et des Tziganes et l'on peut se demander s'il y a contagion spontanée ou coordination explicite, dans cette sinistre mode qui consiste à évoquer les spectres du passé, nazi ou mussolinien, et à brûler des victimes expiatoires. On se ferme aussi aux autres de manière frileuse et feutrée en entravant la venue de nouveaux arrivants, immigrants dits économiques ou demandeurs d'asile – puisque, de l'Autriche aux Pays-Bas, de l'Allemagne à la France, les pays d'Europe occidentale rendent juridiquement plus difficile l'attribution du statut de réfugiés politiques – ou encore en interdisant l'importation de certains produits est-européens, agricoles ou industriels, concurrençant la production ouest-européenne.

On craint enfin l'Etat central, redistributeur, parce qu'il redistribue trop ou pas assez, en tout cas mal, privant d'identité une région, un pays en même temps qu'il le dépouillerait de ses richesses et de ses compétences. A cet égard, le nouveau Leviathan serait l'Etat, italien ou belge, contre lequel s'insurgent des ligues qui mêlent revendications économiques et préjugés identitaires, en somme libéralisme et ouverture économique aux courants internationaux et repli sur soi et fermeture aux Italiens du centre et du sud

par exemple. Tout autant, le nouveau Léviathan serait Bruxelles – ou Maastricht –, dévoreur d' 'identités, comme l'ont montré les referendum danois et français ou les mouvements d'humeur allemands dénonçant la mort future du Deutsche Mark – qu'on redoute la législation bruxelloise ou, de façon plus confuse, la disparition des spécificités politiques ou culturelles nationales: les Parlements nationaux dont certains sont pourtant dépourvus, comme en France, de véritables pouvoirs face à l'exécutif, ou la chasse à la palombe contre laquelle s'insurgent pourtant certains.

La violence xénophobe rencontre toutefois la désapprobation d'une majorité des populations, ainsi en Allemagne où après le triple meurtre de Mölln, en novembre 1992, des millions d'Allemands défilèrent de leur propre initiative – et non à l'appel de partis politiques – dans les rues de Munich, de Hambourg, de Francfort et de Essen. De même, à la fermeture des frontières aux immigrants et aux demandeurs d'asile, on peut opposer l'ouverture de pays comme l'Autriche, l'Allemagne – ou encore la Hongrie – qui accueillirent un grand nombre de réfugiés temporaires fuyant la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Enfin si Maastricht éveille l'irritation plus que l'enthousiasme, les attentes des publics n'en sont pas moins profondément ambiguës: selon un récent sondage, les Français interrogés rejettent le traité en leur majorité mais n'en souhaitent pas moins une union économique et monétaire.

Plus que de replis nationaux, c'est de fragmentation des sociétés qu'il faut parler, de fracturation au sein d'un même pays, ruptures géo-politiques entre le Nord, le Centre et le Sud de l'Italie ou encore entre l'Est et l'Ouest de l'Allemagne, mais plus encore morcellements multiples et brouillés, entre détenteurs d'emploi et chômeurs, en Allemagne, en France, en Italie ou ailleurs, entre partisans d'une plus grande intégration européenne et leurs opposants, entre partisans d'une fermeture des frontières et ceux qui revendiquent leur ouverture, entre chasseurs de palombes et ceux qui réclament l'abolition de ces pratiques.

Une frange des partis politiques, conservateurs notamment, reprend certes le thème de la fermeture – fermeture des frontières aux immigrants et à ceux des demandeurs d'asile qu'on soupçonne de faux, fermeture aussi à la concurrence internationale, souhaitée en France plus qu'en Allemagne, fermeture enfin du processus d'intégration européenne, dont le dirigeant de la CSU bavaroise, Edmund Stoiber, avait voulu qu'il se ralentisse, voire qu'il s'interrompe. Craignant la concurrence de partis plus radicaux, Front National, Republikaner ... ces franges politiques surenchérisent et, par contagion, ébranlent les positions de l'establishment auquel ils appartiennent. Ainsi le chancelier Kohl dut-il, en décembre 1991, faire quelque concession à son aile droite, traversée de frémissements nationalistes: alors que l'essentiel de la presse

conservatrice et libérale l'accusait d'abandonner le Deutsche Mark aux Européens, le Chancelier reconnut inopinément les républiques sécessionnistes de l'ex-Yougoslavie, cédant, avec son ministre des affaires étrangères, aux pressions conjuguées de son aile conservatrice, de la CSU bavaroise, de l'Eglise catholique et de la presse, écrite ou télévisée. De même, le gouvernement d'Edouard Balladur dut-il manoeuvrer entre exigences de la gauche et de la droite, revendications paysannes mais aussi demandes des industriels en ce qui concerne le GATT.

II Coopération ou re-nationalisation ?

Dans le premier cas, le gouvernement fédéral adopta, par la suite, un profil bas, prisonnier tant de son incapacité à envoyer des troupes dans des zones hors-OTAN que des complexités de l'imbroglio yougoslave. Dans le second, le gouvernement français travaille à la recherche de solutions européennes, notamment franco-allemandes, malgré un discours qui fut parfois celui du repli national. Si la rhétorique est nationale, la coopération au sein de la CE reste l'impératif: la défense des intérêts nationaux exige des solutions internationales alors même que le discours reste souvent national. D'une part en effet, les partis politiques sont, dans la plupart des pays de la Communauté, en proie à une grave crise de légitimité dont les ressorts sont vraisemblablement plus structurels que temporaires, liés à la remise en cause d'un modèle de développement et de redistribution économique et social, voire de la démocratie représentative. D'autre part cependant, les responsables politiques semblent comprendre qu'il n'existe d'autre voie que la coopération: à preuve, par exemple, le refus de François Mitterrand de former une alliance franco-britannique dirigée contre l'Allemagne pour poursuivre la voie tracée par ses prédécesseurs (refus du 'balancing against' pour préférer le 'bandwagoning with'). Dans une Europe du grand marché et des flux transnationaux, financiers ou migratoires, la fermeture des frontières passe elle aussi par la coopération.

Pourtant le triomphe de la voie nationale n'est pas totalement à exclure, précisément parce que les partis politiques ont à défendre leurs bastions, en France particulièrement où deux partis, RPR et UDF, se font une concurrence plus ou moins ouverte au sein de la majorité: un RPR triomphant aux élections présidentielles pourrait ainsi remettre en question la coopération franco-allemande, dans le domaine économique notamment, pour mener une politique nationale de relance. En République fédérale, la coopération franco-allemande et l'intégration de l'Union européenne restent en revanche la priorité des principaux politiques.

On peut donc inverser la perspective et souligner les forces de désintégration plus que celles d'intégration. Il n'en demeure pas moins, en effet, que dans l'Europe d'après 1989, les cadres de coopération se relâchent de sorte que certaines politiques se re-nationalisent de facto tandis que d'autres demeurent pour l'essentiel nationales. Ainsi les politiques d'immigration sont-elles encore avant tout du ressort des gouvernements concernés, la politique commune que prévoit le traité de Maastricht en matière de justice et de police étant de nature inter-gouvernementale. Cependant politiques monétaires et militaires se re-nationalisent, l'une à la suite des troubles monétaires de l'été 1993 qui conduisirent à l'élargissement des marges de fluctuations des monnaies du SME les unes par rapport aux autres, l'autre du fait à la fois de l'accession à la souveraineté pleine et entière de la République fédérale en 1991 et du retrait partiel des Etats-Unis, en termes militaires et en termes diplomatiques.

La modification du SME a permis de facto à la Bundesbank de recouvrer une marge de manoeuvre qu'elle avait en partie perdue, au plus tard avec les accords de Bâle-Nyborg: elle n'est plus obligée d'intervenir pour soutenir des monnaies plus faibles. Alors que cependant les taux directeurs allemands continuent de dicter la politique monétaire des voisins de l'Allemagne, le rôle de la Bundesbank en Europe devient plus domination qu'hégémonie – perdant en partie une légitimation qu'elle s'était acquise en soutenant les monnaies plus fragiles, c'est-à-dire en aidant les pays les plus faibles à jouer le jeu européen. Malgré le choix européen des dirigeants politiques, il se peut que l'Union économique et monétaire échoue du fait de l'Allemagne. Dans le jugement qu'elle a rendu à l'automne 1993, la Cour constitutionnelle a souligné que les critères de passage à la troisième étape ne devaient pas être assouplis et qu'en tout état de cause, la République fédérale se réservait le droit de quitter une UEM qui ne les respecterait pas.

Sur le plan militaire, les nouvelles instabilités européennes et la nécessité d'adopter une flexibilité d'emploi des forces tout autant que la disparition des contraintes nées de la défaite et de la division de l'Allemagne expliquent la création d'un état-major inter-armées de planification et d'un commandement national de l'armée de terre en République fédérale alors que ce pays reste le pilier de l'Alliance, détenant des positions clef au sein du dispositif militaire. Bien que les dirigeants politiques soient, au demeurant, favorables à la constitution d'une identité européenne de défense, l'acquis d'une position privilégiée au sein de l'OTAN et le poids des contraintes budgétaires conduisent de fait à préférer le status quo à une entreprise européenne qui pourrait s'avérer coûteuse, politiquement et financièrement.

Le terme de re-nationalisation recouvre une réalité extrêmement complexe. En effet, malgré l'affaiblissement des contraintes objectives pesant sur les monnaies à la suite de l'élargissement des marges de fluctuation, les gouvernements européens n'ont pas recouru à des dévaluations compétitives. Ils s'en tiennent, au contraire, pour certains aux règles du SME d'avant août 1993, ainsi les autorités monétaires françaises. Dans le domaine de la défense, re-nationalisation ne signifie pas absence de coopération puisque des unités multinationales ont été mises sur pied, germano-américaines, germano-néerlandaises, corps européen... La coopération intergouvernementale est en fait une nécessité dès lors que les gouvernements perdent leur capacité à agir, dans le domaine monétaire par exemple où ils ne contrôlent pas les flux monétaires transnationaux mais aussi en matière de sécurité où aucun gouvernement européen n'est en mesure de stabiliser à lui seul les zones en crise, l'ex-Yougoslavie par exemple, qu'il s'agisse de gouvernements dotés d'instruments militaires, comme le français, ou de la République fédérale qui s'interdit, selon une lecture restrictive de la Constitution, d'envoyer des troupes dans les zones non couvertes par le Traité de l'Atlantique Nord. Ainsi re-nationalisation ne signifie pas, loin de là, le renforcement objectif de la puissance étatique, mais bien plutôt l'expression d'intérêts multiples, fragmentés, hâtivement recouverts par une rhétorique parfois nationale. Le terme renvoie au relâchement des cadres internationaux, hérités de la seconde guerre mondiale, sans pour autant qu'il y ait retour purement et simplement à une configuration européenne antérieure, dominée par une hégémonie.

En d'autres termes, le continent européen est plus ou moins organisé en deux systèmes complémentaires plus que concurrents, lâches, flexibles, se pénétrant l'un l'autre. L'un, le système de la Communauté, économique et politique, en tout cas civil, est d'une nature nouvelle dans l'histoire, ni confédérale ni fédérale, avec au coeur une sorte de concert franco-allemand. L'autre est essentiellement un concert chargé de la sécurité européenne, lui aussi nouveau en ce qu'il associe organisations internationales, ONU, OTAN, Union européenne, et Etats, les Etats membres du Conseil de sécurité, ceux en particulier qui contribuent aux opérations de maintien de la paix, ainsi, s'agissant des Etats européens, la Grande-Bretagne et la France. Chacun des deux systèmes, structurés à l'Ouest du continent, ne s'étend encore qu'imparfaitement à l'Est, par des accords, traités, associations, négociations ou tentatives de négociations.

De par sa fonction au sein du concert de sécurité, la France joue donc un certain rôle que n'a pas l'Allemagne, ou du moins qu'elle n'a pas encore. Pour cette raison, le couple franco-allemand demeure, comme par le passé, fondé sur une

complémentarité, renforcée par le fait que chacun des deux gouvernements sait ne pas pouvoir agir seul en Europe, tant il est difficile de restructurer le continent. Ainsi, bien que le gouvernement fédéral paraisse vouloir intégrer l'Europe centrale et orientale à l'Union avec plus d'empressement que la France, l'un et l'autre Etat n'ignorent pas les coûts de l'élargissement, qu'il s'agisse de coûts financiers puisqu'il faudra ouvrir les marchés occidentaux et augmenter les dépenses communautaires, ou de coûts politiques puisqu'il faudra, par exemple, repenser la Politique Agricole Commune et remanier les institutions. C'est précisément cet exercice qui devrait interdire à chacun des deux gouvernements de suivre une voie solitaire, sans que pour autant cette raison triomphe nécessairement à l'avenir.

III Au coeur, l'Allemagne:

Au centre de ces processus, l'Allemagne, gagnante et perdante, puissante et fragile, demeure la clef de voûte de la Communauté comme de l'Alliance atlantique, centre géographique et politique du continent européen. Dans ces trois dimensions cependant, ouest-européenne, atlantique et européenne, son rôle s'est profondément modifié depuis la fin de la guerre froide. Si elle continue de jouer un rôle important au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qu'il s'agisse de la détention de postes-clefs et de l'appareil logistique par exemple, elle n'est plus cette pièce maîtresse du dispositif de défense qu'elle fut quarante ans durant, comme pays du front. Si de l'Allemagne dépendent toutes les évolutions ultérieures de la Communauté – puisque sans elle point d'union économique et monétaire –, le regain d'indépendance de la Bundesbank – qui n'est plus obligée de soutenir des parités étroites auxquelles pourtant se tiennent les autorités d'autres pays membres du SME – et la mise à mal du modèle allemand – qui avec la réunification et l'endettement fédéral a perdu de sa vertu tout en paraissant réinventer le modèle allemand, fait de modération salariale et de flexibilité – entament la légitimité de l'hégémonie allemande. Dans la dimension pan-européenne enfin, la République fédérale n'exerce pas une hégémonie continentale sur l'Europe centrale et orientale. Privée encore de capacités d'intervention militaire, ses moyens financiers amenuisés par la réunification, crainte enfin des Tchèques et des Polonais, elle peut certes étendre son influence politique et culturelle – avocat notamment des pays de Visegrad, des Etats baltes et de certains Etats balkaniques auprès de la Communauté et de l'Alliance, avocat aussi de la Russie auprès du G7 par exemple ou de l'Alliance atlantique – et multiplier les investissements dans cette région d'Europe sans toutefois y jouir d'un leadership incontesté.

Plus que d'autres pays européens, l'Allemagne est à la fois puissante et fragile, moins puissante et moins fragile qu'elle ne le fut toutefois à certains moments de son histoire.

Elle n'en est pas moins puissante, à la fois potentiellement et réellement parce que son tissu économique et social demeure solide, fruit de quarante ans de miracle, plus solide que ne le laissent parfois croire les comparaisons monétaires et budgétaires avancées par la presse française par exemple. Elle n'en est pas moins fragile, du fait de la réunification bien sûr mais aussi des évolutions à ses portes: tout déchirement économique, politique et social en Pologne, en Russie ou ailleurs en Europe centrale et orientale aurait des conséquences en terme d'immigration – même si celle-ci est en partie jugulée par les nouvelles dispositions de la Loi fondamentale –, en termes économiques – qu'on songe aux investissements – ou encore financiers ou boursiers – même si la bourse de Francfort a réagi aux événements du 3 octobre 1993, en Russie, avec moins de nervosité qu'on ne s'y attendait.

Elle est fragile aussi parce que le processus décisionnel y est éclaté, partagé entre de nombreux acteurs, gouvernement et partis politiques, Tribunal constitutionnel et opinion publique. A cet égard pourtant, l'Allemagne ne fait que préfigurer en quelque sorte les évolutions des autres pays de la Communauté. La fragmentation des populations, magnifiée en République fédérale par la division territoriale entre l'Est et l'Ouest mais tout aussi importante dans une société hiérarchique comme la française, la faiblesse du pouvoir central face aux Länder, au Bundesrat ou au Tribunal constitutionnel mais grandissante dans un pays comme la France où les revendications sectorielles mettent en échec le gouvernement ou dans d'autres pays encore comme l'Italie ou la Belgique où se combinent les exigences redistributives et territoriales, le discrédit enfin des partis politiques dans la plupart des pays ouest-européens interviennent à un moment où les différents niveaux – national, régional et international- s'interpénètrent plus que jamais.

Les processus se combinent plus qu'ils ne s'opposent, d'un côté repli sur un mythe identitaire, aspiration à l'unité de populations hétérogènes, invocation d'intérêts nationaux, sécuritaires ou économiques, fermeture à l'étranger et, de l'autre, sensibilité aux maux d'ailleurs et sursaut humanitaire, coopération internationale et ouverture. Fragmentées, les populations à l'intérieur d'un même pays réagissent différemment, perdants contre gagnants, ruralité contre urbanité en France plus qu'en Allemagne et, dans ce dernier pays, Est contre Ouest, sans que l'invocation d'une unité mythique, celle de la nation française – ou des syndicats ou des intérêts économiques – et celle de la nation allemande – que prétendait incarner un Steffen Heitmann, candidat éphémère à la présidence, si contesté qu'il dut renoncer à se présenter – ne puisse recouvrir les fractures. En Italie de même, un Gianfranco Fini, le dirigeant de l'Alliance Nationale, ne peut tenir un discours purement, en ne cédant pas vraiment à son aile

droite: telle pourrait être une lecture, peut-être trop optimiste, de la politique post-moderne. Au niveau international, la dissolution brutale ou progressive des cadres nés de la guerre froide fait place non à de nouvelles structures mais bien plutôt à des tendances, à des processus, re-nationalisation d'un côté, coopération multi-nationale et inter-gouvernementale de l'autre – sans que l'acquis communautaire ne soit véritablement remis en cause.

La division bipolaire de l'Europe permit non seulement l'organisation du continent en structures claires – Pacte de Varsovie et CAEM à l'Est, Alliance Atlantique et Communauté à l'Ouest –, mais aussi celle des sociétés en Etats nationaux ou fédérés où l'étouffement du principe d'auto-détermination, dans la moitié orientale du continent, permettait le maintien d'un ordre artificiel. C'est en partie parce que ces sociétés, la polonaise notamment, recouvrèrent la parole que ces structures internationales et étatiques s'effondrèrent. L'Europe d'après-1989 semble, plus que jamais, le théâtre de tendances multiples où le niveau étatique paraît mis à mal, rongé par les fragmentations des sociétés et par la globalisation de processus économiques, écologiques et sociaux tout autant que par la globalisation des images, des perceptions, des attitudes et des problèmes sociétaux et par la fragmentation du niveau global, notamment de l'économie internationale en grandes zones d'accords commerciaux. Ces tendances multiples se combinent et s'annulent: il n'y a plus de villages mais le village mondial n'existe pas non plus. D'où le repli de certains fragments de la population et de certaines élites sur le seul discours connu depuis la naissance des démocraties, le discours national, qu'il soit celui de porte-paroles régionaux, comme la Ligue Lombarde, qui, à partir de revendications redistributives, réinventent une région, ou celui d'Etats-Nations, comme en Allemagne où la droite plus que la gauche s'efforce de penser la Nation à partir de l'Etat réunifié.

En même temps, le cadre étatique reste le seul cadre pertinent d'organisation parce c'est le seul détenteur légitime de la violence dans l'ordre interne comme dans l'ordre international bien qu'il se vide cependant de ses pouvoirs. Grande peut donc être la tentation pour les Etats de récupérer ces pouvoirs en manipulant les différents niveaux qui surgissent en deçà ou à côté d'eux: régions, minorités ou encore, au niveau global, processus. Ainsi, les régions peuvent servir le pouvoir d'un Etat, les Euro-régions par exemple, notamment le plan Oderraum proposé par le Land de Brandebourg et qui aurait dû, s'il n'avait rencontré l'opposition des autorités polonaises, englober des voïvodies polonaises, transformées en parc naturel, et la rive allemande de l'Oder à qui agriculture et industrie eussent été imparties, pérennisant ainsi une forte inégalité de développement de part et d'autre du fleuve.

La question de l'ordre européen n'est-elle donc pas autant que celle de l'organisation inter-étatique du continent celle aussi et peut-être surtout de la réinvention des relations entre Etats et société ? Dans une ère nouvelle, qui n'est ni celle du tout-national, ni post-national ni, espérons-le, pré-national, il faut repenser la démocratie.